

République Française

Regroupement Pédagogique Concentré du secteur de Heudicourt Délibérations et compte rendu de la commission du 28 novembre 2025

Membres présents : **MM LEPLAT Michel** Maire de Heudicourt, **DUFOUR Stéphanie**, **TURSKI Carole** déléguées titulaires de la commune de Heudicourt ; **BULLEUX Yves** délégué titulaire de la commune de Guyencourt-Saulcourt ; **DECAUX Jacques** maire de Sorel-le-Grand, **DECODTS Daniel**, Maire de Fins, **DUFLOT Marie-Odile**, maire de Liéramont

Absents excusés : **VANDAELE Benoit**, délégué de la commune de Fins, **MORMENTYN Tom**, délégué de la commune de Sorel-le-Grand; **BLONDELLE Jean-Marie** Maire de Guyencourt-Saulcourt, **DOUAY Cathy**, déléguée titulaire de la commune de Liéramont

Stéphanie DUFOUR est désignée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

Personnel RPC

- **Poste de secrétaire du RPC**

Monsieur le président du RPC informe les membres de la commission que le volume horaire actuel de 1,75 h attribué au secrétariat du RPC n'est pas suffisant au regard de la charge de travail. L'augmentation des tâches administratives, ainsi que l'évolution des effectifs, passés de 2 à 5 agents, ne permettent pas d'assurer l'ensemble des missions dans ce temps imparti.

Il est demandé sur quels critères cette quotité horaire avait été définie à l'origine. Il est précisé que l'agent occupant plusieurs postes, ce volume correspondait alors au maximum possible. Les communes de Sorel et de Liéramont ayant modifié leur organisation, il est désormais envisageable de mettre en place un poste mieux adapté aux besoins actuels.

Deux options sont envisagées :

- Augmentation du volume horaire du poste existant à 7 heures hebdomadaires ;
- Suppression du poste actuel et la mise en place d'une mise à disposition de 7 heures avec la commune d'Heudicourt.

Après échanges, la seconde option est retenue comme la plus adaptée à la situation. Il est demandé de faire la demande de modification du CST une délibération définitive devra être prise pour que le changement soit effectif à compter du 1^{er} mars 2025.

- **Avancement de grade adjoint animation**

Au 18 décembre, l'un de notre agent est promouvable au poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (actuellement adjoint d'animation de 2^{ème} classe).

Pour information, il est précisé que l'avancement de grade est facultatif et laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale qui établit ses propositions après appréciation des acquis de l'expérience professionnelle et de la valeur professionnelle des promouvables, dans le respect des Lignes Directrices de Gestion (LDG) et des taux de promotion arrêtés par la collectivité ou l'établissement public. C'est à l'autorité territoriale qu'il appartient d'établir le tableau annuel d'avancement et de prononcer les promotions. Il reste une faculté et non une obligation, même après réussite d'un examen professionnel et même si des emplois sont disponibles au tableau des effectifs et permettent l'avancement de grade.

Après échanges, il est convenu que l'avancement serait soumis à suivi de formations qui sont par ailleurs obligatoires et actuellement nécessaires pour se mettre à niveau sur certaines problématiques pouvant être rencontrés au quotidien dans l'emploi.

Il n'est donc pas accepté en l'état l'avancement de grade.

- **Apprentissage**

Monsieur le président informe les membres de la commission que le contrat d'apprentissage actuellement en cours au sein du RPC prendra fin en juin prochain. Il précise que, si la collectivité souhaite renouveler l'expérience, un positionnement devra être effectué auprès du CNFPT dès le mois de janvier. Ce positionnement n'engage pas la collectivité à procéder au recrutement, mais constitue une étape obligatoire pour permettre l'ouverture éventuelle d'un nouveau contrat d'apprentissage.

Le principe de ce positionnement est accepté à l'unanimité.

En cas de recrutement, des critères ont été définis en concertation avec l'équipe enseignante et sont validées à l'unanimité notamment l'absence de lien de fratrie avec un élève de l'établissement et une attention particulière portée à l'âge et à la maturité du candidat.

Adhésion au groupement de commandes Somme Numérique (ENT)

Objet de la délibération n°13/2025 : Adhésion au groupement de commandes « Solutions Informatiques et Connectivités

Le Regroupement Pédagogique Concentré de Heudicourt souhaite adhérer au groupement de commandes pour les solutions informatiques et connectivités, afin de répondre efficacement aux besoins croissants en matière de technologies numériques. Cette adhésion

permettra de bénéficier d'achats groupés, favorisant ainsi des économies d'échelle et une amélioration de la qualité des services offerts aux administrés. En collaborant avec d'autres collectivités, la collectivité pourra également accéder à des solutions innovantes et adaptées, tout en garantissant une meilleure gestion des ressources publiques.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 et suivants
- Vu le projet d'acte constitutif du groupement de commandes "Solutions Informatiques et Connectivités",

Considérant les besoins identifiés en matière de solutions informatiques et connectivités au sein du Regroupement (ENT),

Considérant l'intérêt du Regroupement à bénéficier de solutions informatiques et connectivités optimisées par le biais d'achats groupés,

Considérant que l'adhésion à ce groupement permettra de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la qualité des services offerts aux administrés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

- D'adhérer au groupement de commandes "Solutions Informatiques et Connectivités".
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.
- De charger le Président de rendre compte au Comité Syndical des actions entreprises dans le cadre de ce groupement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président, Michel LEPLAT

Travaux

Monsieur le président propose aux membres de la commission d'étudier deux devis :

Le premier concerne le changement de l'adoucisseur de la cantine, celui actuellement en place sort une eau impropre à la consommation (nous sommes repassés aux bouteilles d'eau il y a plusieurs mois déjà pour cette raison).

Le montant total du devis pour un adoucisseur + osmoseur s'élève à 3 220€

Les crédits du budget étant pour le moment insuffisant, il est demandé de mettre le devis en attente et de continuer à servir de l'eau en bouteille.

Le second, un devis de l'entreprise Ets DEBAILLEUX pour une modification de la ventouse de la porte, celui en place ne semble pas assez puissant ainsi que pour la modification de l'horloge électronique pour les lumières extérieures qui se dérèglent. Le montant total du devis s'élève à 1 203€TTC

Après discussions, il est refusé la modification de la ventouse qui vient d'être changée, il est rappelé qu'un parent ou tout autre adulte responsable n'a pas à forcer la porte pour entrer.

La modification de l'horloge pour un montant de 271€ HT est accepté à l'unanimité.

Questions orales

- Monsieur le président annonce une hausse des tarifs des repas commandés chez API, passant de 2,90€ à 3,01€ ttc

Il est rappelé que nous facturons le repas à 3,50€, tarif auquel nous devons rajouter les charges de personnel, d'électricité, d'eau, de pain etc ...

Actuellement, nous avons une convention avec l'état pour la tarification sociale à 1€ (l'état nous reverse 4€ avec le bonus EGALIM) ; cependant, nous n'avons pas reçu encore totalement le bonus dû suite à l'avenant.

Il est aussi émis le doute sur la reconduction par l'état de cette convention lorsqu'elle se terminera en 2026. Aujourd'hui, il n'y a plus de nouvelles conventions de signées.

- Il est aussi discuté le manque de place dans la cantine et les problèmes liées au déplacement des plats. La seule solution serait de reprendre la classe face à la cantine et ainsi déplacer classes et garderie. Monsieur le président est invité à travailler ce changement dès maintenant avec l'équipe enseignante et la garderie, quelques travaux de rafraichissement des locaux du fond seraient à prévoir pour que les changements puissent être finalisés pour la rentrée prochaine pour tout le monde.
- La question des réservations de cantine est soulevée et notamment le fait qu'un nombre assez important de parents ne font pas l'effort d'être attentifs sur les inscriptions, nous nous retrouvons parfois avec des enfants non-inscrits mais présents. Cela gêne grandement l'organisation du service. La question de revoir la grille tarifaire est évoquée avec la création d'un tarif beaucoup plus élevé pour ce cas de figure. Il est actuellement facturé à ces familles le tarif « hors délai » à 5,50€.

L'ordre du jour étant épuisée

La séance est levée à 19h40